

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

<b><i>INSCRIPTIONS ELEVES ENTRANTS</i></b>	
⇒ Fiche d'inscription ( <u>A télécharger sur le site du Lycée et à compléter</u> )	
⇒ Avis d'affectation ou <b>Réponse de Parcoursup pour les BTS</b>	
⇒ Fiche « SIECLE » ( <u>Remise par l'établissement d'origine</u> )	
⇒ Exéat informatisé ( <u>Certificat de fin de Scolarité, remis par l'établissement d'origine</u> )	
⇒ 6 photos d'identité récentes. ( <u>Faites par un photographe ou Photomaton, pas de photo tirée du portable</u> )	
⇒ Attestation d'assurance valable au 01/09/2021 ou année civile	
⇒ Autorisation parentale sur la sortie des élèves demi-pensionnaires majeurs ou mineurs durant la pause méridienne ( <u>A télécharger sur le site du Lycée et à compléter</u> )	
⇒ Autorisation parentale sur la libre utilisation de l'image d'une personne mineure. ( <u>A télécharger sur le site du Lycée et à compléter</u> )	
⇒ Fiche infirmerie ( <u>A télécharger sur le site du Lycée et à compléter</u> )	
<b><u>POUR LES ELEVES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE</u></b>	
<b><u>ajouter aux documents ci-dessus</u></b>	
⇒ Copie de la page de vaccination du carnet de santé	
⇒ Fiche santé ou <u>infirmerie</u> ( <u>A télécharger sur le site du Lycée et à compléter</u> )	

<b><i>REINSCRIPTIONS DES ANCIENS ELEVES</i></b>	
⇒ Pour les élèves qui ne sont pas en règle ½ Pension et /ou au CDI ou l'Administration remettre obligatoirement <b>le Quitus remis par le Service Intendance ou l'autorisation d'inscription remise par la Direction</b>	
⇒ Fiche d'inscription ( <u>A télécharger sur le site du Lycée et à compléter</u> )	
⇒ 4 photos d'identité récentes.	
⇒ Attestation d'assurance valable au 01/09/2021 ou année civile	
⇒ Autorisation parentale sur la sortie des élèves demi-pensionnaires majeurs ou mineurs durant la pause méridienne. ( <u>A télécharger sur le site du Lycée et à compléter</u> )	
⇒ Autorisation parentale sur la libre utilisation de l'image d'une personne mineure. ( <u>A télécharger sur le site du Lycée à compléter</u> )	

**Pour les élèves boursiers à remettre à l'Intendance** : Le RIB du parent responsable qui perçoit la bourse.